



Extrait du UJFP

<http://www.ujfp.org/spip.php?article5727>

De la Palestine occupée à la question de l'accueil des réfugiés aujourd'hui en France, la responsabilité morale et politique israélienne dans la question du mal.



Date de mise en ligne : lundi 3 juillet 2017

André - Témoignages -

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Par Georges Gumpel.

La lecture du [rapport adressé début juin au Préfet du Pas de Calais et au nouveau ministre de l'Intérieur par Camille Louis et Etienne Tassin](#) , celle ensuite du [rapport du Défenseur des Droits](#), ne peuvent que nous interpeller tant les termes utilisés résonnent tragiquement dans notre mémoire.

Les exactions commises, froidement décrites par les enquêteurs et le Défenseur des Droits évoquant, en des termes sans équivoque, une volonté d'élimination et de « déni d'existence » des migrants, ne posent pas seulement de simples questions éthiques, « humanitaires », de simples questions financières ni même, celles de l'image de la France. Non Il s'agit de toute autre chose.

D'autant que si nous ajoutons à ces rapports les images et les informations à propos des conditions inhumaines infligées aux migrants regroupés à Paris Porte de la Chapelle, celles sur le sort des migrants qui tentent de franchir la frontière italienne dans la région de la vallée de la Roya, victimes de véritables chasses à l'homme, nous sommes obligés d'observer - bien que ce soit sous des formes différentes - une volonté identique à rendre la vie impossible et aléatoire à court terme à ces réfugiés et demandeurs d'asile ayant eu l'effronterie d'avoir survécu à la traversée de la Méditerranée.

Dans ce Pays où les questions liées à Vichy - de l'internement à la déportation des Juifs de France, de l'antisémitisme d'État - sont en toutes occasions évoquées, une telle volonté, clairement affichée par les plus hautes autorités françaises de bafouer les normes élémentaires de l'accueil et la protection des personnes en danger, cette volonté donc, n'est possible que, parce que le respect des droits fondamentaux de tous les êtres humains, tels qu'ils sont définis dans le Droit International et le Droit International Humanitaire, est sans cesse bafoué par Israël. Pays modèle, Pays de référence, qui prétend représenter tous les Juifs du monde, la morale légendaire du judaïsme et être le gardien de la mémoire de la destruction des Juifs d'Europe - quand il applique, sur son propre sol et dans les Territoires Palestiniens Occupés- un régime d'apartheid et commet, à intervalles réguliers, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité à Gaza.

Apartheid, crimes de guerre et crimes contre l'humanité - relèvent, l'un et l'autre, de la seule compétence de la Cour Pénale Internationale mise en place par le Statut de Rome en 1998.

Pratiques israéliennes criminelles illicites, quand leurs auteurs dénoncent sans vergogne toutes les formes de critiques internationales de leur politique abjecte, aussi minimales fussent-elles, comme étant des manifestations d'antisémitisme, tentant de briser la solidarité de la société civile internationale avec le peuple martyr palestinien.

Pratiques criminelles illicites qui ne peuvent être perpétrées qu'avec la complicité active des pays occidentaux, de la France particulièrement.

Tous soucieux, autant Israël, de contourner, quand ce n'est pas les détruire, le Droit International et le Droit International Humanitaire tels qu'ils ont été rédigés au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale.

Nous comprenons mieux alors la politique actuelle menée à Calais, à Paris où dans la vallée de la Roya, la disproportion des méthodes répressives utilisées, la mise en garde faite par le Défenseur des Droits lorsqu'il écrit ces mots effroyables « déni d'existence » qui ne signifient rien d'autre, en dernière analyse, qu'une incitation au crime, première étape dans le processus des crimes de masse....

Nous pouvons également mieux comprendre les propos du général israélien Mishel Barruch, directeur de la coopération au ministère de la Défense israélienne, à propos de la présence d'entreprises israéliennes d'armement au récent salon de l'armement qui s'est tenu au Bourget quand il déclare :

« les pays européens font actuellement face à des challenges au niveau sécuritaires très complexes : attaques terroristes meurtrières, protection des frontières, immigration illégale. Contre toutes ces menaces, les industries israéliennes ont beaucoup à offrir ».

Déni d'existence en Palestine occupée, à Gaza principalement, déni d'existence ici. Dans les deux cas, non respect du Droit international, des Conventions de Genève, des Conventions européennes pourtant sur la protection des mineurs, sur l'accueil des réfugiés..

Se pose alors, pour nous citoyens, la nature de nos responsabilités, tant vis à vis des responsables politiques que, vis à vis de ces populations en danger, au regard de notre propre histoire, de l'injonction constante qui nous est faite « au devoir de mémoire » et de la lutte contre le racisme, réduit au seul antisémitisme (réel ou supposé), tout en criminalisant la solidarité avec ces malheureux en danger.

Le silence complice des institutions juives françaises qui prétendent par ailleurs s'exprimer en notre nom quand ils n'ont qu'antisémitisme à la bouche ; participent de fait à la mise en oeuvre de cette barbarie annoncée.

Entendons nous bien, il ne s'agit pas pour nous d'établir une concordance avec les méthodes de Vichy mais de mettre en lumière la continuité de certaines pratiques profondément ancrées dans l'histoire de la France, dans notre l'histoire coloniale.

Il s'agit de comprendre la modernité de concepts tels qu'apartheid, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Comprendre que ce sont des concepts qui, l'un et l'autre, se sont émancipés de leurs matrices originelles. Comprendre la modernité des politiques et pratiques mises en oeuvre aujourd'hui vis à vis de ces « populations en trop » - que ce soit en Palestine occupée, à Gaza particulièrement, en Europe devenue une forteresse, en France aujourd'hui.

La barbarie, elle aussi, est et sera autre, mais la nature des crimes commis non !

Nous utilisons régulièrement le terme « israélisation de la société » à propos des accords militaires, policiers et autres, qu'ils soient européens - voir le projet criminel LAW TRAIN - ou ceux établis entre nos deux pays. Tous ces accords ont comme objectif, en dernière analyse, de rendre les pays signataires complices des pratiques criminelles illégales qui sont celles d'Israël, quelles que soient par ailleurs les concordances idéologiques que nous observons de la part du personnel politique français, qu'il soit de droite ou, de gauche.

C'est de cela qu'il s'agit si nous n'y prenons pas garde : devenir les complices de politiques criminelles d'État comme le sont devenus - involontairement ou non - les israéliens.

Accepter que soient muselées et criminalisées les luttes de la société civile comme c'est le cas à propos de la campagne BDS - Boycott, Désinvestissements et Sanctions, accepter que soit criminalisée la solidarité avec les réfugiés - demandeurs d'asile, ne pas voir ce que signifient aujourd'hui les descentes de police dans des des structures humanitaires telles qu'Emmaüs, jusqu'alors la bonne conscience des politiques à l'origine de la misère généralisée entretenue dans notre pays, au prétexte que celles ci aideraient des réfugiés.

Accepter que des hommes, des femmes et des enfants soient gazés, parqués, nassés, privés d'eau et de nourriture, comme à Calais et à Paris, c'est accepter que soit à nouveau classée l'humanité entre celles et ceux qui ont le droit de vivre et celles et ceux qui ne l'ont pas, assignés à être invisibles avant d'être chassés très exactement. C'est ce que signifie la prolongation de l'état d'urgence et le retrait de la France de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, lui permettant de déroger aux responsabilités qui sont les siennes.

Dans ces temps où est commémoré à grand bruit, dans toute la France, le 30ième anniversaire du procès de Klaus Barbie - chef de la Gestapo lyonnaise - (tout en le vidant de toute la modernité des enjeux politiques actuels) sa condamnation au soir du 4 juillet 1987, à la réclusion à perpétuité pour avoir commis, à Lyon, des crimes contre l'humanité, nous avons le devoir de comprendre et d'expliquer, plus que jamais, la modernité et l'actualité de cette notion criminelle à laquelle, rappelons le, nul ne doit participer et qui est, de par sa nature, imprescriptible.

Le temps nous est compté, la barbarie est à notre porte, la vigilance s'impose. Briser le silence devient une obligation impérative.

Georges GUMPEL

Enfant juif caché 1943/1944

Fils de Déporté, Convoi du 11 août 1944 parti de Montluc à Lyon,

Mort pour la France en avril 1945 à Melk (Autriche).

Partie civile au procès de Klaus Barbie.

Le 4 juillet 2017